

(PARTICULIERS)

## MECENAT

CREONS ENSEMBLE DE LA VALEUR.....SOYONS PARTENAIRES

### ❖ Le mécénat : une démarche à la portée de tous

En choisissant de soutenir les Andain'ries, vous devenez un partenaire précieux et essentiel de la vie et de l'espace culturel local.

A travers cet acte de générosité et d'engagement, vous pouvez bénéficier depuis la loi du 1er août 2003 d'avantages fiscaux particulièrement incitatifs pour réduire vos impôts.

Voici 2 exemples de comment fonctionne le mécénat :

- ✚ Pour 120€ versés, nous vous remettons un bon de 30€ de réduction pour l'achat de vos places et vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts de 80€ (coût réel pour vous = 10€) ;
- ✚ Pour 240€ versés, nous vous remettons un bon de 60€ de réduction pour l'achat de vos places et vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts de 160€ (coût réel pour vous = 20€).

Le fait d'être partenaire vous permettra de recevoir par mail en avant première la programmation et vous bénéficierez d'une priorité de réservation.

#### BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....@..... Tél : .....

Mécénat 120€     Mécénat 240€     Autre montant

*(Don minimum 120€)*

Merci de compléter cette fiche, de l'accompagner du chèque à l'ordre des Andain'ries et de l'adresser à :  
(Le chèque sera encaissé en mars)

Association les Andain'ries  
Adhésion  
La Nolandière  
61140 La Chapelle d'Andaine

Vous recevrez, dès réception de votre don, le justificatif fiscal permettant la déduction du montant versé dans les conditions de l'article 238 bis du Code Général des impôts.

Vous êtes une entreprise et vous voulez vous associer à la promotion du festival d'humour Les Andain'ries, vous pouvez contacter Catherine – Mail : [lesandainries@gmail.fr](mailto:lesandainries@gmail.fr) - 06.08.09.44.94